

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 17 septembre 2020

### **Présents :**

#### **SCP**

Ian Kerr  
Corey Pelow  
Dilhari Fernando

#### **STTP**

Marc Roussel  
Sylvain Sicotte  
Alvaro De La Cruz

#### **Conseillers**

Kim Gould  
Sohail Mirza

#### **Invités**

Virginie Tremblay  
Jeff Willbond  
Paul Rivet  
Tisha Bastianelli  
Terry Kelly  
Hannah Keating  
Leah Lewis  
Phoebe Liu  
Danny Goddu  
Daniel Beaulne

### **Ordre du jour**

1. Mot d'ouverture
2. COVID-19 et feux de forêt en C.-B.
3. Affections d'EDSC
4. Animaux d'assistance
5. Mise à jour sur le parc de véhicules
6. Mise à jour sur le déneigement
7. Mise à jour relative à la prévention de la violence en milieu de travail
8. Armoires à colis automatisées
9. Mise à jour relative à la formation sur la violence en milieu de travail
10. Mise à jour sur les armoires à colis automatisées
11. Formation des secouristes – Processus futur
12. Campagne sur les chaussures cotées selon l'échelle à flocons de neige
13. Règles de sécurité

### **Points permanents**

#### **1. Mot d'ouverture**

La SCP remercie le STTP pour les progrès que nous avons réalisés en tenant ces réunions de façon virtuelle par l'entremise de MS Teams.

Le STTP soulève des préoccupations au sujet de l'établissement Léo-Blanchette et du programme de séparation du tri séquentiel et de l'indexation (SSFI). Le STTP indique que les employés

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 17 septembre 2020

trouvaient le travail plus stressant et difficile. La SCP rappelle au Comité que ce programme a fait l'objet d'une consultation en février 2020. La SCP a préparé une évaluation pour montrer que ce projet ne change pas les méthodes de travail et qu'il est conforme au rapport Keller. Le STTP rappelle à la SCP que les rencontres en personne n'ont pas été planifiées avec succès au mois d'avril/mai. . Le STTP soulève que la SCP n'a jamais communiqué leur intention et a mis en place la nouvelle méthode de travail au LOCML intitulé séparation du tri séquentiel et de l'indexation (SSFI) de façon unilatérale. La SCP enverra les documents au STTP pour révision.

Le STTP soulève des préoccupations au sujet de l'aide à la discussion proposée sur la télématique, au troisième paragraphe, ce qui donne à penser que le STTP est d'accord avec l'initiative . Le STTP réitère ses préoccupations et mentionne à nouveau qu'il n'est pas en faveur de cette initiative, ces craintes sont dû à la mauvaise utilisation potentiel que la direction pourrait faire des données issues de la télématique comme indiqué au procès-verbal du 22 avril 2020. La SCP indique que ces préoccupations ont été soulevées et discutées avec le STTP. La convention collective comporte un libellé à l'article 41 protégeant les employés contre toute utilisation malveillante de mesure et surveillance. La SCP confirme au STTP que la télématique n'est pas un projet pilote; il s'agit d'une première phase de mise en œuvre à l'échelle nationale qui touche 10 % du parc de véhicules. Le STTP rappelle à la société que l'installation des télématiques fut présenté comme un projet pilote tel qu'expliqué lors de la rencontre du CNMSS du 22 avril dernier **et que cela devait être traité sous l'angle d'un projet pilote**. La SCP réitère que la télématique finira par être installée dans tous les véhicules de notre parc.

Le Comité discute des préoccupations liées à la qualité de l'air découlant des feux de forêt en Colombie-Britannique et sur la côte ouest des États-Unis. La SCP a publié une note d'information à l'intention des superviseurs pour rappeler aux Opérations la politique fonctionnelle mis en place afin de gérer conjointement la situation avec le CLMSS lorsque la qualité de l'air est mauvaise. La SCP a interrompu temporairement ses opérations de livraison dans certains secteurs. Il s'agit d'une politique nationale qui permet localement de gérer les situations problématiques liées à la qualité de l'air ambiant.

## **2. COVID-19 (02-19-2020)**

### **Aperçu :**

En raison de la COVID-19, la SCP, en collaboration avec les Comités nationaux de santé et de sécurité, a mis en place de nouveaux procédés et équipements afin de réduire au minimum la propagation du virus au travail.

### **Discussion :**

Le STTP se dit préoccupé par la possibilité d'une deuxième vague. Le STTP affirme disposer d'un document qui explique la différence entre les symptômes de la grippe et ceux de la COVID-19.

La SCP rappelle régulièrement aux employés les consignes élémentaires en vue d'atténuer la propagation de la COVID-19. La SCP envisagera la possibilité de distribuer un document qui décrit

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 17 septembre 2020

les symptômes de la grippe par rapport à ceux de la COVID-19.

### **Mesures de suivi :**

1. Le STTP examinera les documents expliquant les différences entre les symptômes de la grippe et ceux de la COVID-19.

### **3. Affectations d'EDSC**

**Invité : Sohail Mirza**

#### **Aperçu :**

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

#### **Discussion :**

La SCP présente les statistiques mises à jour associées aux interventions d'EDSC. On constate une baisse du nombre d'interventions en 2020. Selon une récente décision d'EDSC, l'utilisation du modèle LR7 dans les camions de 5 tonnes ne représente aucun danger.

Le STTP fait remarquer que le faible nombre de visites d'agents d'EDSC est attribuable au fait que ces derniers ne sont pas autorisés à se déplacer ou à inspecter les lieux de travail en raison des contraintes liées à la COVID-19. Au cours de ces visites, les promesses de conformité volontaire (PCV) sont habituellement rédigées et remises à la SCP. Le Comité convient que 2020 n'est pas une bonne année sur le plan statistique pour mesurer le rendement comparativement à d'autres années.

### **4. Directives sur les animaux d'assistance**

**Invités : Jeff Willbond, Natasha Saltes et Morgan Lee**

#### **Aperçu :**

La SCP s'efforce de se conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*. La SCP a élaboré des directives concernant les animaux d'assistance qu'elle présente à titre de proposition.

#### **Discussion :**

La SCP présente les directives sur les animaux d'assistance. En parallèle à la *Loi canadienne sur l'accessibilité*, la SCP a mis au point cet outil pour sensibiliser les employés de première ligne qui interagissent avec le public. La SCP veut mettre en place une atmosphère accueillante et inclusive pour tous les Canadiens. Les animaux d'assistance sont précieux pour les personnes aux prises avec différents handicaps. La SCP a refusé des clients accompagnés d'animaux d'assistance à ses comptoirs de vente au détail. Par conséquent, elle s'est exposée à des actions fondées sur les droits de la personne. Selon les nouvelles directives, les clients ne seront pas tenus de fournir la preuve que leur animal est un animal d'assistance. Cette approche est conforme aux lois relatives aux

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 17 septembre 2020

droits de la personne. On installera des affiches à la porte d'entrée indiquant que les animaux d'assistance sont les bienvenus. Les animaux d'assistance sont très bien dressés et sélectionnés avec soin. Le STTP doute que les animaux qui entreront dans le comptoir de vente aux détails, soit tous considérés comme animal d'assistance puisqu'aucune preuve à cet effet doit être demandé. Le syndicat demande quel sont les animaux qui peuvent être reconnus comme animal d'assistance. La SCP mentionne que les animaux d'assistance sont habituellement des chiens, et parfois d'autres animaux, tel que des singes, des chevaux miniatures, des porcs et des perroquets entre autres, mais la probabilité est faible. Une section des directives fournit des indications sur la façon de se comporter lorsqu'un animal d'assistance montre des signes d'agressivité. La SCP élaborera un plan de gestion du changement pour la mise en œuvre de ces directives dans les établissements de vente au détail.

Le STTP craint que cette directive ne compromette la sécurité de ses membres. On s'inquiète que les clients fassent entrer au bureau de poste des chiens agressifs tels que des pitbulls. Le STTP demande une barrière de protection (en plexiglas) recouvrant le comptoir complet pour protéger l'employé contre les chiens ou autres animaux potentiellement agressifs. Il croit que le risque est réel pour les employés si aucune barrière physique n'est mise en place.

L'équipe responsable de l'accessibilité reconnaît les préoccupations en matière de santé et de sécurité que soulève le STTP.

D'ordinaire, les transactions aux bureaux de poste sont très courtes, ce qui signifie que les rencontres avec les animaux d'assistance seront très brèves. La santé et la sécurité sont une priorité intégrée aux directives. Des conseils précis sont donnés sur la façon de gérer les agressions et les allergies provoquées par des animaux.

### **Mesures de suivi :**

1. La SCP communiquera le plan de gestion du changement qu'elle propose, y compris l'affichage.

### **5. Mises à jour sur le parc de véhicules et l'EMM**

**Invité : Paul Rivet**

#### **Aperçu :**

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des problèmes liés au parc de véhicules et à l'équipement motorisé de manutention (EMM).

#### **Discussion :**

La SCP présente une mise à jour sur le parc de véhicules et l'EMM. La production du prototype de bras pour le nouveau modèle LR7 va bientôt reprendre. La SCP organisera un examen du nouveau prototype lorsqu'il sera prêt. De nouvelles batteries sans entretien seront mises à l'essai dans les emplacements dotés des nouveaux chariots élévateurs à fourche LF9. Le Comité discute du fait

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 17 septembre 2020

que tous les changements apportés au parc national de véhicules doivent être examinés par l'équipe de Gestion du parc de véhicules à l'échelle nationale et faire l'objet d'une consultation avec le Comité national mixte sur la santé et la sécurité.

Le STTP s'enquiert d'une défaillance présumée relative à l'entretien alors qu'un incident où un « Step Van » s'est retrouvé sur un parterre résidentielle malgré que celui-ci était en position « P » pour park à Scarborough. L'équipe de Gestion du parc de véhicules mènera une enquête sur cet incident et remettra un rapport au STTP avant la prochaine réunion.

Le STTP soulève des préoccupations au sujet des longs délais d'exécution de la commande de nouveaux chariots élévateurs et gerbeuses. La SCP indique que l'approvisionnement provient d'une entreprise européenne qui expédie des produits au Canada depuis l'étranger. La SCP rappelle au STTP qu'en raison des modifications apportées aux unités utilisées par la SCP, l'approvisionnement n'est pas chose facile.

Les transpalettes de location n'auront pas de freins à main ni de garde-pieds. La SCP indique qu'elle enverra les mêmes communications envoyé en 2019 concernant l'utilisation des transpalettes de location.

### **Mesures de suivi :**

1. La SCP remettra une mise à jour sur l'enquête entourant l'incident survenu à Scarborough, en Ontario.

### **6. Mises à jour sur le déneigement**

**Invité : Terry Kelly**

#### **Aperçu :**

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux parties de discuter du déneigement.

#### **Discussion :**

La SCP présente le plan de déneigement pour l'hiver 2020-2021. Les contrats sont en cours d'approbation. Des fonds additionnels ont été accordé à la région de Sault Ste-Marie en Ontario pour le déneigement. Tous les entrepreneurs doivent observer les mesures de sécurité liées à la COVID-19. Toutes les réunions avec les entrepreneurs se dérouleront de façon virtuelle au moyen de MS Teams.

### **7. Mise à jour relative à la prévention de la violence en milieu de travail**

**Invitée : Leah Lewis**

#### **Aperçu :**

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 17 septembre 2020

Alors que la législation relative à la Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail est en train de changer à l'échelle nationale, la SCP poursuit la discussion avec ce comité d'orientation sur les changements apportés au programme à Postes Canada.

### **Discussion :**

La SCP fait le point sur la Politique concernant la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail. Le projet de loi C65 entrera en vigueur en janvier 2021. Les règlements définitifs ont été publiés en juin 2020. Ces règlements sont au cœur des changements apportés au matériel de formation. La SCP et le STTP ont travaillé ensemble sur la nouvelle politique, les procédures d'urgence et la liste des enquêteurs. Le STTP indique à la SCP qu'il anticipait une nouvelle rencontre pour la finalisation de la politique suite à la mise sur pause en Mars dû à la COVID. Cette rencontre n'a jamais eu lieu. Une nouvelle Politique sur la prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail sera mise en œuvre cet automne, de même que la nouvelle formation. La SCP travaillera avec tous les comités d'orientation à préparer l'évaluation du milieu de travail. La SCP examinera l'évaluation du milieu de travail exigée par la nouvelle réglementation. Le processus de résolution des plaintes de harcèlement et de violence en milieu de travail a été transmis au Comité. La SCP organisera une réunion mensuelle pour perfectionner le processus et préparer des documents à l'appui.

Le Comité discute d'une situation concernant un formulaire de signalement dans la région du Centre. L'employeur a l'obligation de résoudre le problème soulevé par un plaignant. Un certain niveau d'information est nécessaire pour évaluer le dossier et mener une enquête. La SCP évaluera si les exigences ont été respectées afin de résoudre le problème au cours de l'étape de résolution rapide. Elle aura besoin de certains documents sur le processus pour comprendre les particularités de la plainte. Le STTP indique que ces renseignements pourraient être fournis au destinataire désigné, mais pas à l'employeur. La SCP indique que le destinataire désigné peut être un de ses employés.

La SCP communiquera sous peu au Comité les renseignements sur une nouvelle campagne de lutte contre la violence en milieu de travail causée par des tiers.

### **Mesures de suivi :**

1. La SCP tiendra une réunion régulière pour travailler à la préparation de l'évaluation des risques en milieu de travail.
  2. La SCP et le STTP discuteront de la liste des destinataires désignés et définiront le procédé en collaboration.
  3. La SCP renverra le document définitif sur la politique en milieu de travail qui a été retourné en février 2020.
- 8. Mise à jour sur les installations de l'est de l'Ontario**

**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 17 septembre 2020

**Invitée : Phoebe Liu**

**Aperçu :**

Il s'agit d'un nouvel établissement de traitement que la SCP est en train de construire dans la RGT Est.

**Discussion :**

La SCP a envoyé une présentation montrant l'évolution de la construction du nouvel établissement dans la RGT Est. La SCP invite le représentant du CNMSS à siéger au nouveau CLMSS. Le STTP confirme qu'il y participera; il doit être invité à la réunion de lancement.

**Mesures de suivi :**

1. La SCP doit envoyer au STTP l'invitation à la réunion.

**9. Véhicule de livraison léger – Maquette de l'équipement – Résultats du sondage**

**Invité : Vaughn Samson**

**Aperçu :**

La SCP poursuit la mise au point d'un nouveau véhicule de livraison léger et transmet des mises à jour à ce sujet.

**Discussion :**

La SCP a mené un sondage auprès de 18 employés de livraison s'étant porté volontaire pour évaluer une maquette de l'équipement proposé qui sera construit à l'intérieur du véhicule pour aider les utilisateurs de ce véhicule à organiser leurs produits pour la livraison.

À partir des commentaires des employés, la SCP va revoir le système de corbeilles, les tablettes en saillie, les tablettes roulantes, l'aire de préparation, la tablette rabattable, la tablette coulissante double et la corbeille à colis.

La SCP met la dernière main à l'énoncé des exigences à l'intention du fournisseur. Des prototypes seront créés aux fins d'examen avant la mise en production.

Le STTP demande à quand le premier prototype pourra être en service ? La SCP mentionne que ceux-ci devrait être prêt vers la fin de Q2 ou début de Q3 2021. La SCP indique que Morgan Olszen sera le fournisseur.

Le STTP demande que lorsque les modifications suggérées seront effectuées, que la SCP rappelle

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 17 septembre 2020

les 18 mêmes volontaire pour participer à la nouvelle évaluation.

### **Mesures de suivi :**

1. La SCP fera une mise à jour lorsque les prototypes seront disponibles.

## **10. Armoires à colis automatisées (2020-06-18)**

**Invitées : Lynn McDonald et Hannah Keating**

### **Aperçu :**

Le secteur d'activité Colis lance de nouvelles armoires à colis automatisées.

### **Discussion :**

La SCP présente les trois emplacements retenus pour la première phase du projet. Les sites sont le bureau chef de Ottawa, le plan de Ottawa et le plan Léo Blanchette de Montréal. La SCP enverra les versions en français et en anglais de tous les documents qu'utiliseront les employés pendant la mise à l'essai. La SCP indique également qu'il y aura des vidéos d'orientation bilingues sur la façon d'utiliser les armoires à colis.

Le STTP demande qu'une étude ergonomique conjointe avec une firme extérieure soit effectuée avant la mise en opération.

La SCP indique qu'il s'agit d'un projet pilote et que l'implication d'une tierce partie n'est pas nécessaire. L'étude se fera avec l'ergonome maison de la SCP.

Le STTP demande de participer aux évaluations des risques pour la santé et la sécurité. Le STTP se dit préoccupé par la hauteur de certains de ces compartiments, surtout si certains des colis sont lourds. Le STTP demande si le comité de l'annexe AA examinera cet équipement.

### **Mesures de suivi :**

1. Des copies des outils de travail, de la formation et du sondage seront remises au Comité.
2. La SCP fixera un moment pour que le STTP vienne voir le matériel au siège social.
3. Établir l'évaluation des risques moyennant la participation d'un comité de sécurité national et local.

## **11. Formation des secouristes – Processus futur (2020-09-17)**

**Invité : Danny Goddu**

### **Aperçu :**

Le *Code canadien du travail* exige la présence de secouristes sur chaque lieu de travail pour aider les travailleurs blessés ou malades pendant leur quart de travail. La SCP n'est pas en mesure de trouver des secouristes bénévoles à chaque emplacement et devra nommer des employés.

## **Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 17 septembre 2020

### **Discussion :**

La SCP discute d'une méthode proposée pour choisir des secouristes en l'absence de bénévoles à un emplacement. Le Comité convient que, si personne ne se porte volontaire, la SCP doit nommer quelqu'un qui fera office de secouriste. Le choix de cet employé doit impliquer qu'il travaille en général à l'intérieur de l'immeuble pendant la majeure partie de son quart et avoir le moins d'ancienneté.

Le STTP se dit préoccupé par la nomination d'une personne qui ne veut pas occuper ce poste, ce qui pourrait se solder par des soins de mauvaise qualité.

La SCP affirme que l'important est qu'un employé soit sur place et sache quand appeler une ambulance pour venir en aide à une personne blessée ou malade.

### **Mesures de suivi :**

1. La SCP enverra au STTP une liste des emplacements où il n'y a aucun secouriste dûment formé.

### **12. Chaussures cotées selon l'échelle à flocons de neige**

**Invitée : Kim Gould**

### **Aperçu :**

Il s'agit d'un point permanent qui permet aux deux parties de discuter des affectations d'Emploi et Développement social Canada (EDSC).

### **Discussion :**

Il existe un protocole d'entente entre le STTP et la SCP pour la promotion des chaussures antidérapantes. Le Comité a consulté le site Web [www.ratemytreads.com](http://www.ratemytreads.com) et a vu une sélection de modèles de chaussures cotées selon l'échelle à flocons de neige disponibles.

Le STTP rappelle que le modèle de botte cotées selon l'échelle à flocons de neiges au protocole d'entente, est cité à titre d'exemple et qu'en aucun cas il est obligatoire de porter ce modèle.

### **Mesures de suivi :**

1. La SCP organisera une réunion ultérieure pour discuter de la promotion de cette initiative.

### **13. Règles de sécurité**

**Procès-verbal de la réunion du Comité national mixte sur la santé et la sécurité**

Le 17 septembre 2020

**Aperçu :**

La SCP relance les règles de sécurité.

**Discussion :**

Le STTP fait part de ses préoccupations à propos du libellé sur le port de la veste haute visibilité dans les postes de facteurs. Le STTP fait remarquer à la SCP que lors de la publication initiale les règles de sécurité affecté à la livraison citait que le port de la veste haute visibilité est nécessaire seulement au quai, dans la cour et lors de la livraison. La SCP explique que si les employés se déplacent dans le poste de facteurs et s'éloignent de leurs casiers, ils doivent porter une veste de haute visibilité.

**Réunions tenues en 2020 :**

|                       |  |                    |                         |                        |
|-----------------------|--|--------------------|-------------------------|------------------------|
| <b>19 février (X)</b> | <b>17 avril (X)</b><br><b>14 mai (X)</b> | <b>17 juin (X)</b> | <b>17 septembre (X)</b> | <b>21 novembre ( )</b> |
|-----------------------|--|--------------------|-------------------------|------------------------|